



relevé de décision

objet	Astreinte 20h00 managers
prise d'effet	01 juin 2018
liste de diffusion	Codir, managers, équipe AGD, élus
date	30 mai 2018

Je vous informe que le dispositif d'alerte automatisé du travailleur isolé (DATI) permettant de déclencher une alarme en cas de malaise ou de besoin est opérationnel depuis plusieurs jours dans l'équipe AGD.

Par conséquent l'astreinte managériale de 19h à 20h effectuée en semaine sur le site de Montpellier est supprimée à compter du 1^{er} Juin 2018 8h.

Bien cordialement,

Piconot Olivier
Directeur du CSE Sud